

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE,  
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, la ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D 212-35 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 01/07/2008 portant création de la mention Badminton du DEJEPS, spécialité Perfectionnement sportif ;

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 19/06/2024,

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup>. - Le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Perfectionnement sportif, mention Badminton est attribué aux personnes dont les noms suivent :

<b>N° du diplôme</b>	<b>Civilité</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Date de naissance</b>	<b>Lieu de naissance</b>
DEARA240082	Monsieur	BOINNARD	Baptiste	19/08/2001	Annemasse
DEARA240083	Monsieur	DONNIER	Maxime	13/03/1992	Pertuis
DEARA240084	Monsieur	FORNI	Quentin	19/04/2001	Le Chesnay
DEARA240085	Monsieur	GENTY	Charly	06/10/2001	Clichy
DEARA240087	Monsieur	HÉBERT	Bérenger	20/12/1989	Aurillac
DEARA240086	Monsieur	HOYAUX	Guilhem	24/08/2001	La Tronche
DEARA240088	Monsieur	LEBARBIER	Rémi	07/12/1995	Nancy
DEARA240089	Monsieur	LOMBARD	Cyprien	06/09/2002	Nancy
DEARA240090	Monsieur	MASSA	Lucas	29/02/1996	Aix-en-Provence
DEARA240091	Monsieur	RENAULT	Gilles	08/03/1997	Haguenau
DEARA240092	Monsieur	SENECHAL	Lucas	27/04/2001	Beuvry
DEARA240093	Monsieur	VAUR	Théo	02/05/2002	Salon-de-Provence
DEARA240094	Monsieur	VERNET	François-Xavier	17/05/1997	DAI TU YEN LAC

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES**

Article 2.- Le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 19/06/2024

Pour le Recteur de région académique,  
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Bruno FEUTRIER

